

**Avenant au
Contrat collectif de travail pour les tuileries-briqueteries suisses**

Les partenaires contractuels ont pris la décision suivante à partir du 1^{er} janvier 2020

1. Adaptations salariales au 1^{er} janvier 2020

Un ajustement de salaire de 30 francs par mois est accordée au 1^{er} janvier 2020 à tous les travailleurs/ travailleuses à temps plein soumis au CCT.

Par ailleurs, les salaires minimums de toutes les catégories sont majorés de 30 francs également à partir du 1^{er} janvier 2020. Le salaire minimum convenu est le suivant à partir du 1^{er} janvier 2020 :

- pour les travailleurs/ travailleuses en pleine possession de leur capacité de travail jusqu' à l'âge de 19 ans, sans apprentissage professionnel, avec ou sans expérience professionnelle: 3'870 francs par mois (= 21.20 francs par heure) ;
- pour les travailleurs/ travailleuses en pleine possession de leur capacité de travail, de 19 à 22 ans, sans apprentissage professionnel, avec ou sans expérience professionnelle: 4'070 francs par mois (= 22.30 francs par heure) ;
- pour les travailleurs/ travailleuses en pleine possession de leur capacité de travail, à partir de 23 ans, sans apprentissage professionnel, avec ou sans expérience professionnelle: 4'290 francs par mois (= 23.50 francs par heure) ;

2. Déclaration de force obligatoire générale (DFO)

Les parties contractantes demandent au Secrétariat d'État à l'économie (SECO) de déclarer de force obligatoire générale le point 1 du présent accord salarial, en complément des arrêtés du Conseil fédéral étendant de champ d'application de la convention collective de travail pour les tuileries-briqueteries suisses du 2 mai 2002, du 11 avril 2003, du 18 juin 2004, du 11 avril 2005, du 13 juin 2006, du 8 octobre 2007, du 29 avril 2008, du 3 avril 2009, du 12 avril 2010, du 17 mars 2011, du 3 septembre 2013, du 23 janvier 2014, du 10 février 2015 et du 5 avril 2016.

Industrie suisse de la terre cuite

Peter Burkhalter
Présidente

Hans-Karl Felber
Membre du conseil d'administration

Syndicat UNIA

Vania Alleva
Présidente UNIA

Nico Lutz
Membre de la direction

Christopher Kelley
Co-chef de la Section de la construction

SYNA – le Syndicat

Hans Maissen
Responsable section commerciale

Johann Tscherrig
Secrétariat central section commerciale

Zurich et Berne, _____